



Gène occasionnée par le tabagisme dans les lieux privés.

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 avril 2002

Quelle attitude prendre ou que dire et que faire lorsque vous avez chez vous de gros fumeurs qui vous indisposent avec leur fumée ?

Je demande à ne pas fumer dans ma maison, mais certains individus au début respectaient, et maintenant s'en foutent royalement.

Quelle langage puis je tenir, tout en restant courtoise(sans agressivité) ?

Réponse :

La loi Evin ne s'applique qu'aux espaces clos et couverts accueillant du public ou à ceux qui constituent des lieux de travail. La loi Veil organise la protection contre le tabagisme dans tous les espaces collectifs.

Si le chez vous est votre domicile, aucune de ces deux lois ne s'y applique. Il vous revient donc de créer des règles, de les faire respecter et de ne recevoir que les personnes qui auront librement consenti à y adhérer.

Quelle est la situation ? Vous informez vos proches de votre allergie à la fumée de tabac et instituez des règles pour être protégée. Dans un premier temps, ces règles sont respectées et vous n'êtes plus enfumée.

Quelques temps après, ces bonnes résolutions sont oubliées et vous devez à nouveau affronter le tabagisme des autres chez vous. Pour effectuer la transition entre ces deux périodes il a fallu que vous fassiez preuve de faiblesse ou que vos proches entament une épreuve de force pour vous imposer de nouvelles règles. En réalité, c'est souvent un engrenage de ces deux attitudes qui déclenche le processus.

Pourquoi cette vigilance est-elle nécessaire ? La dépendance au tabac n'est plus à démontrer. Un fumeur en situation de manque perd le contrôle d'une partie de sa volonté. Il doit donc, avant d'être dans cet état, adhérer à la règle qui lui est proposée. Si cette démarche n'est pas systématiquement répétée, il finira par occulter la règle sous l'emprise de sa dépendance. Son adhésion à la règle n'est jamais définitive et votre réelle volonté de la voir appliquer sera toujours testée. Chaque signe de faiblesse de votre part sera considéré comme une preuve que la gêne que vous invoquez n'est pas vraiment évidente. Chaque demande de retour à la règle consécutif à une période de tolérance sera considéré comme de l'intolérance.

Quel pourrait être un bon discours ? En énonçant des règles claires et en exerçant une vigilance suffisante, il n'y a aucune raison pour que pareille mésaventure se produise. Prenez en exemple un restaurateur qui accueille ses clients en leur demandant s'ils sont fumeurs ou non-fumeurs, puis les installe à des emplacements prévus pour ces choix et pourvus d'une signalisation apparente. Ce restaurateur n'aura jamais à régler de conflits entre fumeurs et non-fumeurs. A contrario, s'il ne prend pas la précaution de rappeler la règle en accueillant ses clients, il a toute chance de les voir s'installer de manière anarchique et d'avoir à régler des conflits par la suite.

Gène occasionnée par le tabagisme dans les lieux privés.

Si ces quelques conseils vous ont apporté un peu de réconfort, faites le nous savoir : DNF a besoin de tester son utilité.